## TABLEAU COMPARATIF

N.B. La commission a adopté le présent projet de loi sans modification

### Texte en vigueur

## Texte adopté par le Sénat en première lecture

# Projet de loi

portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 96-1 du 2 janvier 1996 d'habilitation relative à l'extension et à l'adaptation de la législation en matière pénale applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte et abrogeant certaines dispositions concernant les lles Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas-da-India et l'île de Clipperton

#### Article premier

Sous réserve des dispositions de la présente loi, sont ratifiées les ordonnances suivantes, prises en application de la loi n° 96-1 du 2 janvier 1996 d'habilitation relative à l'extension et à l'adaptation de la législation en matière pénale applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte:

l° Ordonnance n° 96-267 du 28 mars 1996 relative à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal dans les territoires d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Mayotte ainsi qu'à l'extension et à la modification de certaines dispositions législatives rendues nécessaires par cette entrée en vigueur;

# Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

#### Projet de loi

de ratification des ordonnances prises en matière pénale pour Mayotte et les territoires d'outremer

#### Article premier

Sont ratifiées, telles que modifiées par les dispositions de la présente loi, les ordonnances ...

#### ... Mayotte:

1° Sans modification.

Texte en vigueur	Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture
	2° Ordonnance n° 96-268 du 28 mars 1996 portant actualisation des dispositions législatives de procédure pénale applicables dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte.	2° Sans modification.
Ordonnance nº 96-268 du 28 mars 1996 portant actualisation des dispo- sitions législatives de procédure pé- nale applicables dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna ainsi que dans la collectivité territo- riale de Mayotte		••••••
	Art. 2 quinquies (nouveau).	Art. 2 quinquies
Art. 2. —	Le deuxième alinéa de l'article 46 inséré dans l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante par l'article 2 de l'ordonnance n° 96-268 du 28 mars 1996 précitée est ainsi rédigé :	Alinéa sans modification.
« l. — Au cinquième alinéa de l'article 10, les mots : « par le ministre de la justice » sont supprimés.	« l. — Pour son application dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles	« I. — Pour
ue ta justice » sont supprimes.	Wallis-et-Futuna, au dixième alinéa de l'article 10, les mots : « par le ministre de la justice » sont remplacés par les mots : « dans les conditions fixées par la réglementation applicable localement ».	au <i>onzième</i> alinéa localement ».